



Assurance responsabilité civile immeubles

L'assurance optimale en cas de dégâts vis-à-vis de tiers

Assurez-vous contre les conséquences des dommages survenus à des tiers en lien avec parcelle ou votre maison. L'assurance responsabilité civile immeubles vous offre une protection intégrale. En tant que propriétaire, vous évitez ainsi d'importants frais.

Vos prestations d'assurance en bref :

- ✓ Dommages corporels, à savoir, mort, blessures ou autres atteintes à la santé de tiers
- ✓ Dommages matériels ou perte de choses appartenant à des tiers
- ✓ Préjudices pécuniaires, à la condition qu'ils soient dus à un dommage corporel assuré causé au lésé
- ✓ Protection juridique dans le cadre de procédures pénales ou administratives
- ✓ Dommages à des biens empruntés

Assurance responsabilité civile immeubles

Votre protection en cas de dommages vis-à-vis de tiers

En tant que propriétaire, vous êtes responsable des conséquences financières de dommages corporels et matériels en lien avec votre maison ou votre terrain. Lorsque des personnes subissent des dommages, les conséquences sont souvent tragiques et très coûteuses. Les dommages en responsabilité civile subis par des tiers ont souvent un défaut de construction ou un manque d'entretien pour origine. L'assurance responsabilité civile immeubles vous protège contre de telles revendications.

Le facteur se blesse

Des chutes de neige, la pluie et enfin le froid ont transformé la cour en patinoire. Le chemin d'accès au bâtiment n'a ni été déblayé, ni salé. Résultat : le facteur glisse et se blesse.

Une tuile tombe sur une voiture

En raison d'un défaut de construction ou d'un manque d'entretien, une tuile tombe du toit et atterrit sur un véhicule parké devant votre immeuble. Les dommages sont importants.

Un arbre tombe sur la parcelle voisine

Pas besoin d'une tempête pour déraciner un arbre: un violent coup de vent au mauvais moment et voilà déjà un arbre qui tombe, causant d'importants dégâts sur la parcelle voisine.

En toute sécurité grâce à l'assurance responsabilité civile immeubles

L'assurance responsabilité civile immeuble vous assure contre ce type de dommages et bien d'autres encore.

Plus d'informations sur
[gvb-privatversicherungen.ch/
gebaeudehaftpflichtversicherung](http://gvb-privatversicherungen.ch/gebaeudehaftpflichtversicherung)



Assurance responsabilité civile immeubles*

Couvertures	Prestations assurées
Dommmages corporels, à savoir, mort, blessures ou autres atteintes à la santé de tiers	Maximum jusqu'à la somme d'assurance convenue
Dommmages matériels, à savoir, destruction, détérioration ou perte de choses appartenant à des tiers	
Préjudices pécuniaires, à la condition qu'ils soient dus à un dommage corporel assuré ou à un dommage matériel assuré causé au lésé	
Extensions de couverture possibles : — renonciation à la réduction pour faute grave — protection juridique dans le cadre de procédures pénales ou administratives	Maximum jusqu'à la sous-limite de CHF 250 000.–
Franchise	Minimum CHF 200.–

* Le risque est assumé par Allianz Suisse

Les présentes informations ne sont qu'un bref descriptif et ne sont pas juridiquement contraignantes. Seules la police d'assurance, les informations à la clientèle, les conditions générales de l'assurance et les dispositions légales sont juridiquement contraignantes.